



Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Développement et Aménagement du territoire
Direction de Pôle Infrastructures et Déplacements
Direction des Infrastructures
Service des Opérations d'Aménagement

**AMENAGEMENT DE LA VOIE U 430
ENTRE LA TRAVERSE CHANTEPERDRIX
ET LES BOULEVARDS DE SAINT-LOUP ET DE LA VALBARELLE
A MARSEILLE (10^{ème} et 11^{ème} arrondissements)**



BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

SOMMAIRE

<u>1 - LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION</u>	<u>2</u>
1.1 Introduction.....	2
1.2 Rappel du cadre réglementaire	2
1-3 Contenu du bilan.....	2
<u>2- LE DEROULE DE LA CONCERTATION</u>	<u>3</u>
2-1 Généralités.....	3
2-2 Ouverture de la concertation préalable	3
<u>3 - BILAN DE LA CONCERTATION.....</u>	<u>5</u>
3.1 – Introduction.....	5
3.2 – Thèmes abordés	6
3.3 – Les suites données à la concertation.....	11

ANNEXES

Annexe 1	Délibération
Annexe 2.....	Revue de presse
Annexe 3.....	Documents de communication
Annexe 4.....	Copie des registres

1 - Les principes de la concertation

1.1 Introduction

Le projet de la U430 entre la traverse Chanteperdrix et les boulevards de Saint Loup et de la Valbarelle, au Sud-Est de l'agglomération de Marseille s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie et de la reconquête des noyaux villageois.

Il permettra une desserte aisée de ces zones nouvelles urbanisées ainsi que la réduction du flux de transit sur l'avenue de Saint-Loup.

La voie U430 s'inscrit également dans le cadre de la réorganisation générale de la circulation liée à la réalisation du Boulevard Urbain Sud (BUS).

Un emplacement réservé est prévu pour ce projet sur le POS de la ville de Marseille.

Conformément au code de l'urbanisme, la communauté urbaine a délibéré le 13 février 2012 pour lancer la concertation préalable à la réalisation de l'aménagement de la voie U430 entre la traverse Chanteperdrix et les boulevards de Saint Loup et de la Valbarelle (10ème & 11ème arrondissements).

1.2 Rappel du cadre réglementaire

Conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, la Communauté urbaine a organisé une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

La concertation s'est déroulée du 7 septembre 2012 au 8 octobre 2012. Elle avait pour objet de présenter les grandes caractéristiques du projet, de recueillir les avis des acteurs locaux, des usagers, des riverains et de toute personnes concernée. Elle s'inscrit également dans la perspective d'une enquête publique ultérieure.

1-3 Contenu du bilan

Le bilan de la concertation du projet de l'aménagement de la U430 entre la traverse Chanteperdrix et les boulevards de Saint Loup et de la Valbarelle fait la synthèse de tous les échanges et des contributions du public, permet l'information sur son déroulement, ainsi que les orientations données au projet.

2- Le déroulé de la concertation

2-1 Généralités

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a acté, par délibération n° VOI 008-159/12/CC adoptée lors de sa séance du 13 février 2012, le lancement de la concertation préalable relative à la réalisation de la voie U430 à Marseille (10^{ème} et 11^{ème} arrondissements).

Les modalités de déroulement de cette dernière étant les suivantes :

- ❖ Modalités de la concertation préalable énoncées par voie de presse,
- ❖ Tenue d'une réunion publique de lancement à la mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Marseille,
- ❖ Exposition publique à l'aide de panneaux de présentation sur trois sites :
 - au siège de l'institution : 58, Bd. Charles Livon – 13007 MARSEILLE,
 - à la Mairie du 5^{ème} Secteur (9^{ème} et 10^{ème} arrondissements) : 150, Boulevard Paul Claudel – 13009 MARSEILLE,
 - à la Mairie du 6^{ème} Secteur (11^{ème} et 12^{ème} arrondissements) : La Grande Bastide Cazaulx Avenue Bouyala d'Arnaud – 130012 MARSEILLE,

La durée de l'exposition était d'un mois sur chaque site, un registre par site d'exposition a été mis à la disposition du public pour qu'il puisse apporter ses observations.

La concertation préalable a été annoncée par parution d'avis publics dans la presse, le 6 septembre 2012. Les dates d'exposition allant du 7 septembre au 8 octobre 2012 inclus.

2-2 Ouverture de la concertation préalable

Une réunion publique d'informations s'est tenue le jeudi 6 septembre 2012 à partir de 15 h 00, à la Mairie du 5^{ème} Secteur (9^{ème} et 10^{ème} arrondissements) : 150, Boulevard Paul Claudel – 13009 MARSEILLE

La séance était présidée par Monsieur Guy TESSIER – Maire des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements et Monsieur Eugène CASELI président de la communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

La participation du public a été de l'ordre d'une trentaine de personnes.

La séance est ouverte par Monsieur Guy TESSIER qui expose le besoin et l'intérêt de la réalisation de la U430 entre la traverse chanteperdrix et les boulevards de Saint Loup et de la Valbarelle.

Le projet

Le projet objet de la concertation porte sur l'aménagement de la voie U430 (création et requalification) entre la traverse Chanteperdrix et les boulevards de Saint Loup et de la Valbarelle d'une longueur d'environ 1600 ml.

Une partie de la voie sera totalement créée entre le raccordement de la rue des trois Ponts et la jonction de l'avenue du Corps Expéditionnaire Français. Le reste du linéaire correspond à de la requalification.

D'une façon générale, la voie U 430 sera constituée par :

- deux voies de 3,20 m de large,*
- une piste cyclable bidirectionnelle de 3,00 m de large ,*
- une promenade piétonne ou un trottoir d'une largeur variant de 2,00 m à 1,50 m.*
- selon les secteurs, du stationnement sera organisé, soit longitudinalement, soit en épi le long de la voie.*

L'ensemble sera bordé d'arbres d'alignement et d'espaces verts ; un éclairage public à caractère urbain sera installé.

Des ouvrages de soutènement et des ouvrages de franchissement d'autres voies et cours d'eau seront nécessaires. Un pont sera créé afin de pouvoir faire transité la U430 sous le chemin des prud'hommes.

Des bassins de rétention seront créés pour récupérer les eaux de ruissellement de la U430, due au titre de la compensation des surfaces imperméabilisées par la réalisation de la voie.

De plus, une convention de maîtrise d'ouvrage unique et de participation financière avec la ville de Marseille sera établi afin de confier à MPM la maîtrise d'ouvrage de conception et réalisation d'ouvrages de compétence communale, dans les conditions définies à l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite « loi MOP ».

Ainsi, il est proposé que M.P.M. réalise, pour le compte de la Ville de Marseille, les équipements qui relèvent, en principe, d'une compétence communale, et pour lesquels la concomitance de maîtrise d'ouvrage rend opportune une maîtrise d'ouvrage unique.

Les études et travaux des équipements. dont il est question sont les suivants :

- *les ouvrages pluviaux, hors ceux rendus nécessaires au titre de la compensation des surfaces imperméabilisées par la réalisation de la voie U430. Il s'agit notamment d'un bassin de rétention de 4900 m3 sous la voie U430 en complément des retenues collinaires se créer pour la ville de Marseille afin récupérer des eaux du bassin versant du pont de l'évêque afin de lutter contre les inondations.*
 - *l'éclairage public,*
 - *la lutte contre l'incendie si nécessaire,*
 - *la surveillance par vidéo protection si nécessaire.*
-

Après cet exposé, la parole est donnée à l'assistance qui s'exprime sur le sujet. Des questions sont posées sur les points d'apports volontaires, sur l'inondabilité de la voie dans le vallon de l'évêque, sur les problèmes de vitesse des véhicules, sur le stationnement de Saint Thys, sur la giration des bus au niveau de l'îlot du boulevard de Saint Loup. Le reste des aménagements de l'U430 ne sont pas sujet à des questions ou remarques.

Après ces échanges le maire d'Arrondissement clos la séance et invite les citoyens à apporter leurs avis sur les registres mis à leur disposition.

3 - Bilan de la concertation

3.1 – Introduction

Sur les registres mis à la disposition du public, il a été formulé 32 observations réparties ainsi :

- 28 à la Mairie du 5ème Secteur (9ème et 10ème arrondissements),
- 2 à la Mairie du 6ème Secteur (11ème et 12ème arrondissements),
- 2 au siège de l'institution.

Ces observations ont abordé onze thèmes liés entre eux et tous en rapport avec à la réalisation de la voie U430 à Marseille (10ème et 11ème arrondissements).

3.2 – Thèmes abordés

Les observations peuvent être regroupées suivant 11 thématiques particulières :

- Observations sur la prise en compte des modes doux de déplacement et des transports en commun.
- Observations relatives à l'îlot Saint-Loup (Avenue Noël Coll, Avenue Elléon Avenue Miramas, Avenue de Vienne).
- Observations relatives à la sécurité de l'aménagement.
- Observations d'ordre général sur l'aménagement.
- Observations concernant l'hydraulique.
- Observations sur l'aménagement paysager.
- Observations concernant les nuisances.
- Observations concernant les poubelles.
- Observations sur le foncier.
- Observations diverses.

Observations sur la prise en compte des modes doux de déplacement et des transports en commun :

Mobilités douces

- Le collectif « Vélos en ville » souhaite que la circulation des cyclistes soit mieux intégrée sur la U430 que celle de la rue du Professeur Roger LUCCIONI.
En effet, il désire une meilleure insertion de la piste cyclable au niveau des carrefours en assurant sa continuité. A ce titre, le collectif désire connaître la prise en compte de la circulation des cyclistes au niveau du carrefour boulevard de Saint-Loup / boulevard de la Valbarelle / avenue du Docteur Heckel.
- Un riverain souhaiterait que soient disposées le long de la U 430 des stations de vélos en libre service, afin de répondre pleinement aux objectifs fixés dans le cadre du Grenelle 2.
- Un riverain trouve que les cheminements piétons et cyclables ne sont pas assez valorisés.

Transports en commun

- Plusieurs observations font apparaître une demande de desserte en matière de transports en commun le long de la U430.
- Une seule personne ne souhaite pas que les transports en commun passent sur la U430.

Observations relatives à l'îlot Saint-Loup (Avenue Noël Coll, Avenue Elléon, Avenue Miramas, Avenue de Vienne) :

- Trois observations font apparaître une crainte concernant la perte de la qualité de vie du noyau villageois quant à la mise en sens unique des voies de l'îlot . En effet, ces riverains craignent que cette mise en sens unique, favorise la circulation automobile au détriment des riverains et commerçants.
- Le CLCV Michelis et environs souhaite que le bas du boulevard Elléon comporte une voie à contresens pour les bus et camions car il craint des problèmes de giration au niveau des voies de l'îlot.

Observations relatives à la sécurité de l'aménagement :

- De nombreux riverains souhaitent que l'aménagement prenne en compte les problèmes de vitesse par des moyens physiques tels que :
 - la création de petits giratoires identiques à la rue LUCCIONI
 - la limitation de la vitesse à 30 km/h,
 - la mise en place de ralentisseurs sur la U 430 et sur la bretelle d'accès au chemin des Prud'hommes,
 - la mise en place de chicanes,
 - la réalisation d'une signalisation horizontale,
- un riverain souhaite que soit interdit sur la U430 les véhicules ayant un PTAC supérieur à 3,5 T.
- Une observation concerne la gêne occasionnée par le stop au droit du 31, traverse Chanteperdrix. Le riverain souhaiterait que l'on puisse repositionner le stop en amont de son entrée.

- Un riverain souhaite que le carrefour au niveau de la bretelle de sortie U 430 et du chemin des Prud'hommes soit sécurisé, réglementé et dégagé.
- Le collectif « CLCV Michelis et environs » pense que la sortie de Noël Coll sur l'avenue Elléon qui n'est pas aménagée est dangereuse.

Observations d'ordre général sur l'aménagement :

- De nombreux riverains souhaitent connaître avec plus de précisions les aménagements de la U430 (la position et l'altimétrie de la voie, les solutions techniques du passage de la U430 au droit de la résidence les Cigales et au niveau du chemin des prud'hommes, des coupes et détails au droit des résidences ou lotissement (les Alysés, les Abeilles, les cigales, le hameau de la Vesque), le détail de l'accès et du parking des Alizés, de la bretelle reliant la U 430 au chemin des Prud'hommes).
- Concernant le lotissement « le hameau de la Vesque », deux riverains souhaitent que l'on préserve, d'une part, l'ouverture au milieu de la résidence, donnant ainsi un accès direct sur la U 430 et d'autre part, un maximum d'arbres dans le vallon. Un autre riverain souhaiterait que le vallon reste accessible pendant les travaux, afin de pouvoir amener les enfants à l'école des 3 Ponts.
- Concernant la bretelle reliant la U 430 au chemin des Prud'hommes, des riverains souhaitent un aménagement qualitatif (plantations, trottoirs, stationnements, éclairage, containers) et que l'on positionne cette bretelle au plus près du mur mitoyen du lotissement « Les villas de Saint-Loup ».
- 2 riverains souhaitent la démolition des poteaux et portes en bois représentant un danger (visibilité et risque d'écroulement) au niveau du 154, chemin des Prud'hommes.
- 2 riverains au niveau de la rue des 3 Ponts souhaitent que la chaussée ne soit pas surélevée

Observations concernant les réseaux :

- Un riverain de la résidence « Les Cigales » demande à ce que le raccordement de l'eau potable de la résidence soit modifié, à cause du passage de la voie U 430.
- trois riverains souhaitent la possibilité de raccorder l'EP et l'EU de la résidence « Les Alizés » sur les travaux de la U 430 ou au point le plus bas.

- Des riverains demandent à ce que les bassins de rétention soient couverts.
- Deux riverains à proximité du bassin de rétention situé dans le vallon de la Vesque demande à ce qu'il ait une bonne étanchéité.
- Un riverain est inquiet concernant le risque d'un futur problème d'eau pluviale au niveau de 2 villas du 154, chemin des Prud'hommes, par rapport aux travaux d'élargissement du chemin des Prud'hommes.
- Une observation signale l'existence d'un puits près du canal (vers la résidence la Lyre) et de possibles détournements d'eau vers des habitations.

Observations sur l'aménagement paysager :

- Des riverains demandent des aménagements paysagers en évitant les végétaux allergisants (comme le cyprès).
- Un riverain souhaite que l'on fasse attention aux essences d'arbres que l'on va mettre au droit des « Alizés », afin de ne pas faire de l'ombre sur les maisons et jardins en contrebas.

Observations concernant les nuisances :

- Ce thème revient systématiquement dans la plupart des observations. Deux riverains se demandent si des aménagements spécifiques contre le bruit seront réalisés. Les autres riverains souhaitent que les problèmes de bruit soient pris en compte, ils demandent à ce que soient :
 - réalisés des murs antibruit (2 m. de haut) en limite de propriété,
 - installées des fenêtres double vitrage et des climatisations .
- Un riverain des « Cigales » trouve que le projet de la U 430 ne présente que des inconvénients : perte de tranquillité due au nombre de véhicules, dévalorisation des logements.
- Un riverain des « Alizés » craint d'avoir du vis-à-vis entre la U430 et les villas en contrebas de la résidence. Concernant cette crainte un autre riverain propose la mise en place de haies végétales ou autres pour préserver le vis-à-vis.
- deux riverains souhaitent que la piste cyclable passe du côté du 19, rue des 3 Ponts, afin d'éloigner la chaussée des maisons.

- Observations concernant les poubelles :

Dans l'ensemble, les riverains souhaitent qu'il y ait des containers enterrés et des emplacements pour containers noirs et jaunes le long de l'aménagement.

De même :

- Un riverain des villas « Les Abeilles » souhaiterait dans la mesure du possible que l'on déplace les poubelles au milieu des 4 villas.
- Un riverain souhaite que l'on dispose des containers devant l'entrée des villas du 154, chemin des Prud'hommes (à gauche du portail).
- La résidence les alizés souhaite savoir comment seront gérés leurs containers.

Observations sur le foncier :

- 2 riverains souhaitent savoir si une rétrocession au privé des surfaces non utilisées par la voie U 430 est possible.
- Les « Boutons d'Or » sont disposés à céder les terrains nécessaires à la réalisation de la U 430.
- Un propriétaire souhaite régulariser 2 cessions de 2 parcelles au niveau de la traverse des Prud'hommes.
- Un riverain souhaite une précision concernant la régularisation de 14 m² (parcelle 244).
- Un acte de vente mentionne dans le paragraphe « constitution des servitudes » que le propriétaire du fonds dominant s'oblige à abandonner cette servitude dans le cas de la création d'une voie au Nord de la propriété de Madame BENESSIA. C'est pourquoi, le riverain concerné demande la création d'un accès direct sur la U430 pour la propriété de Madame BENESSIA et ce, conformément à l'acte de vente.

Observations diverses :

- Des riverains désirent des réunions de concertation.
- Des riverains souhaitent que la fibre optique soit mise en place.

- Des riverains demandent des compensations telles que la donation de parcelles, la mise en place de portails électriques, l'abattage d'arbres, l'autorisation de construction...
- Un riverain souhaite que soit réalisé dans le cadre de travaux d'aménagement de la U430, les enrobés du parking privé (3 voitures) des « Abeilles ».
- Un riverain des « Alizés » souhaite que la résidence « Les Cigales » soit raccordée directement sur la U 430.

3.3 – Les suites données à la concertation

Les études sur le projet de l'aménagement de la U430 entre la traverse Chanteperdrix et les boulevards de Saint Loup et de la Valbarelle vont se poursuivre afin d'intégrer le maximum de remarques exprimées pendant la concertation préalable.

De cette concertation, on peut retenir que la faisabilité de la voie n'est jamais remise en question.

Sur la prise en compte des modes doux, les études en phase projet permettront de répondre à l'ensemble des demandes. Concernant les transports en commun, il a bien été acté qu'un bus passerait par la U430.

Sur les observations liées à l'aménagement de l'îlot St Loup / Valbarelle, un grand nombre de solution a été présenté au cours des réunions avec les représentants de la population.

La solution privilégiée est celle présentée dans le dossier qui a été soumis à la concertation et qui présente le moins d'inconvénient et la meilleure façon de fluidifier le carrefour Heckel / Valbarelle / St Loup qui est actuellement saturé. Pour les autres demandes portant sur la sécurité et les aménagements en détail, les études en phase projet permettront de répondre plus précisément.

Sur les observations concernant les nuisances, notamment liées au bruit, une étude spécifique est menée afin d'effectuer le diagnostic sur l'état actuel et d'envisager des solutions ponctuelles ou collectives, selon les aménagements projetés.

Concernant la demande de positionnement de containers enterrés, des précisions sur les emplacements seront apportées en phase projet.

Concernant le foncier, des négociations ont été lancées et seront poursuivies tout au long des études.

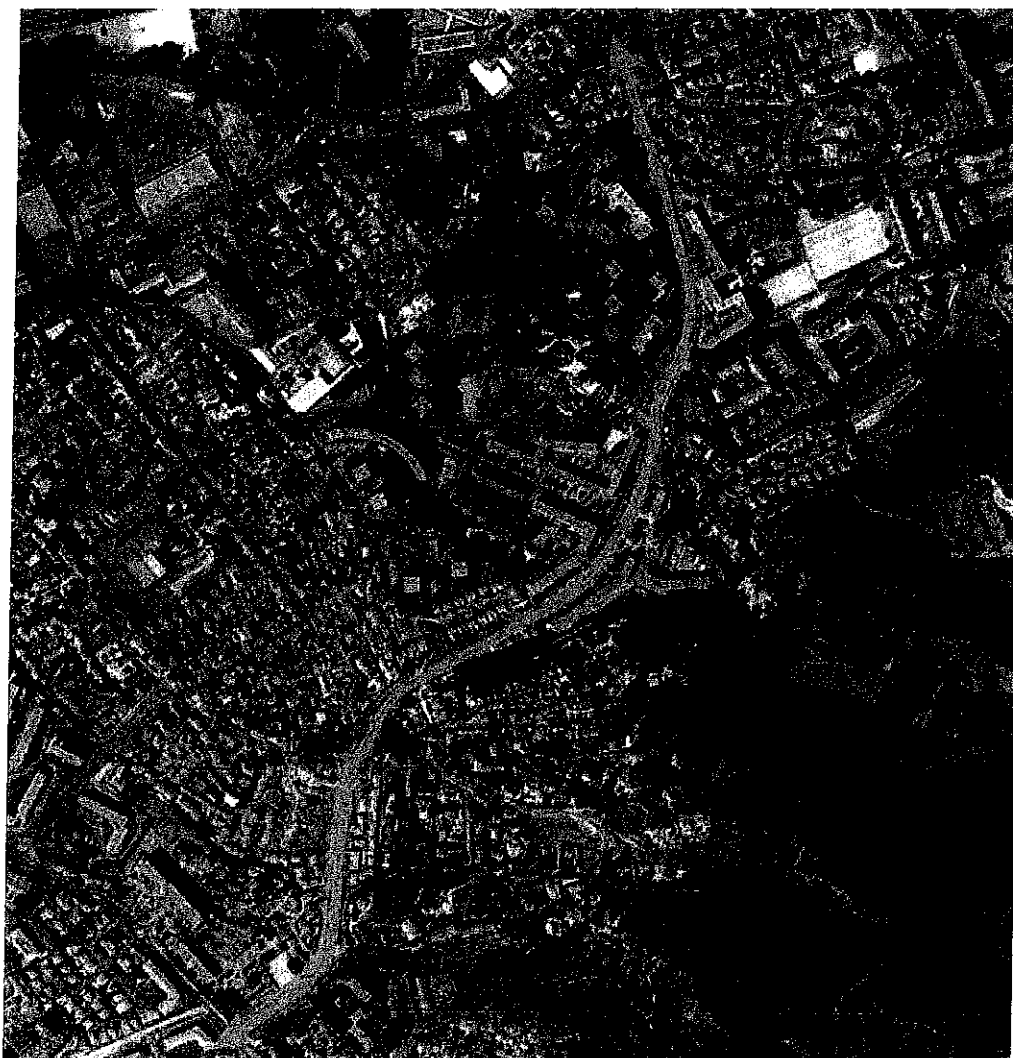
D'autres réunions de pilotage avec les autorités (MPM, la ville de Marseille, la RTM, les mairies d'arrondissements,) et les acteurs de la vie locale (CIQ, syndicat de copropriété,...) auront lieu pour poursuivre la démarche de concertation établie pour ce projet. Elles permettront d'orienter au mieux le projet afin de répondre aux attentes de la population

Une fois ce travail effectué, la population sera à nouveau invitée à donner son avis sur le projet de la U430 lors d'une enquête publique, conformément à l'article L.123-2 du Code de l'Environnement.



Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Développement et Aménagement du territoire
Direction de Pôle Infrastructures et Déplacements
Direction des Infrastructures
Service des Opérations d'Aménagement

**AMENAGEMENT DE LA VOIE U 430
ENTRE LA TRAVERSE CHANTEPERDRIX
ET LES BOULEVARDS DE SAINT-LOUP ET DE LA VALBARELLE
A MARSEILLE (10^{ème} et 11^{ème} arrondissements)**



Pièces annexées

Bilan de la concertation préalable

AMENAGEMENT DE LA VOIE U 430 ENTRE LA TRAVERSE CHANTEPERDRIX ET LES BOULEVARDS DE SAINT-LOUP ET DE LAVALBARELLE A MARSEILLE (10 et 11^{ème} arrondissements)

ANNEXE 1 :

Délibération n° VOI 008-159/12/CC
du 13 février 2012



Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement du Territoire –
Direction de Pôle Infrastructures et Déplacement

Reçu au Contrôle de légalité le 7 janvier 2013

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 février 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claudé DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Jean-Louis BONAN représenté par Zaven ALEXANIAN - Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Gilles PAGLIUCA - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Gérard GRAUGNARD représenté par Gabriel PERNIN - Laurence JOUANDON représentée par Jean BRUNEL - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Vincent GOMEZ - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Patrick MAGRO - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Arlette SALVO représentée par Marie-Thérèse CARDONA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Myriam SALAH-EDDINE - Gérard SBAGIA - Daniel SIMONPIERI.

Signé le 13 Février 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 008-159/12/CC

**■ Lancement de la concertation préalable pour la réalisation de la Voie U430 à Marseille (10ème et 11ème arrondissement) - Liaison entre la traverse Chanteperdrix et le Boulevard de Saint Loup -
DIFRA 12/7513/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le projet de la voie U 430 constitue un projet majeur pour l'agglomération marseillaise. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie et de la reconquête des noyaux villageois. Cette voie assurera une meilleure desserte des quartiers de ce secteur.

Cette infrastructure figure au Plan d'Occupation des Sols de la Ville de Marseille depuis 1981.

Une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire a été désignée pour étudier et suivre la réalisation de la voie U430. Sur la base des propositions d'aménagement qui seront faites, il conviendra ensuite d'arrêter les choix techniques pour la suite des études.

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant l'initiative d'opérations d'aménagement, sont tenus de mettre en place avant d'arrêter leur décision, une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

L'objet du présent rapport est l'approbation du lancement de la concertation préalable relative à l'aménagement de la voie U 430, entre la traverse Chanteperdrix et le boulevard de Saint-Loup, selon les modalités suivantes :

- une réunion publique de lancement de concertation,
- une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Communauté Urbaine et des Mairies des arrondissements concernés. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation,
- un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine présentera le bilan de celle-ci devant le Conseil de Communauté

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Signé le 13 Février 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'une concertation préalable est nécessaire pour la réalisation de l'aménagement de la voie U 430, entre la traverse Chanteperdrix et le boulevard de Saint-Loup dans les 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements de Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé, le lancement de la concertation préalable portant sur la réalisation de la voie U 430, entre la traverse Chanteperdrix et le boulevard de Saint-Loup dans les 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements de Marseille.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- une réunion publique de lancement de concertation,
- une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Communauté Urbaine et des Mairies des arrondissements concernées. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation,
- un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures administratives et à la constitution des dossiers de l'opération.

Pour Visa,
La Vice Présidente déléguée à la
Voirie et Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 13 Février 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012

Bilan de la concertation préalable

AMENAGEMENT DE LA VOIE U 430 ENTRE LA TRAVERSE CHANTEPERDRIX ET LES BOULEVARDS DE SAINT-LOUP ET DE LAVALBARELLE A MARSEILLE (10 et 11^{ème} arrondissements)

ANNEXE 2 :

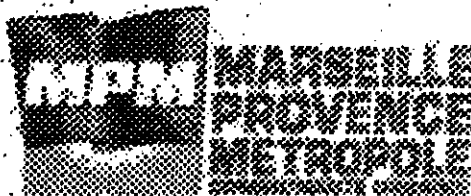
Revue de presse



Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement du Territoire –
Direction de Pôle Infrastructures et Déplacement

Reçu au Contrôle de légalité le 7 janvier 2013

0018307



**Aménagement de la voie U430
entre la traverse Chanteperrix
et les boulevards de Saint-Loup et de la Valbarelle
à Marseille (10^e et 11^e arrondissements)**

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de la délibération n° VOI 008-159/12/CC adoptée lors de sa séance du 13 février 2012, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole organise une concertation préalable sur le projet de l'aménagement de la voie U 430, entre la traverse Chanteperrix et les boulevards de Saint-Loup et de la Valbarelle à Marseille 10^e et 11^e arrondissements.

A cette occasion, des expositions permanentes de présentation de l'opération se dérouleront du vendredi 7 septembre 2012 au lundi 8 octobre 2012.

- à la mairie des 9^e et 10^e arrondissements (150, boulevard Paul-Claudel, 13009 Marseille, salle petit Salon, rdc) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

- à la mairie des 11^e et 12^e arrondissements (La Grande Bastide Caraux, avenue Bouyala d'Arnaut, 13012 Marseille) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

- ainsi qu'au siège de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (Palais du Pharo, 56, boulevard Charles-Lyon, 13007 Marseille) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Une réunion publique se déroulera le jeudi 6 septembre 2012, à 15 h, à la mairie des 9^e et 10^e arrondissements (150, boulevard Paul-Claudel, 13009 Marseille).

Un registre sera mis à la disposition du public dans chacun des lieux d'exposition, aux heures d'ouverture précitées et dans lequel chacun pourra formuler ses observations.

899638



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTE URBAINE

**AMÉNAGEMENT DE LA VOIE U 430 ENTRE LA TRAVERSE
CHANTEPERDRIX ET LES BOULEVARDS DE SAINT-LOUP
ET DE LA VALBARELLE À MARSEILLE (10ÈME ET 11ÈME ARRONDISSEMENTS)**

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application de la délibération n° VOI 008-159/12/CC adoptée lors de sa séance du 13 février 2012, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole organise une concertation préalable sur le projet de l'aménagement de la voie U 430, entre la traverse Chanleperdrix et les boulevards de Saint-Loup et de la Valbarelle à Marseille (10ème et 11ème arrondissements).

A cette occasion, des expositions permanentes de présentation de l'opération se dérouleront du vendredi 7 septembre 2012 au lundi 8 octobre 2012 :

- à la mairie des 9e et 10 arrondissements (150, bd Paul-Claudel - 13009 Marseille - salle petit salon, rdc) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h,

- à la mairie des 11e et 12e arrondissements (La Grande Bastide Cazaux - avenue Bouyala d'Arnaud - 13012 Marseille) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h,

- ainsi qu'au siège de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (Palais du Pharo - 58, bd Charles Livon 13007 Marseille) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Une réunion publique se déroulera le jeudi 6 septembre 2012 à 15h à la mairie des 9ème et 10ème arrondissements (150, bd Paul-Claudel - 13009 Marseille).

Un registre sera mis à la disposition du public dans chacun des lieux d'exposition aux heures d'ouverture précitées et dans lequel chacun pourra formuler ses observations.

Bilan de la concertation préalable

AMENAGEMENT DE LA VOIE U 430 ENTRE LA TRAVERSE CHANTEPERDRIX ET LES BOULEVARDS DE SAINT-LOUP ET DE LAVALBARELLE A MARSEILLE (10 et 11^{ème} arrondissements)

ANNEXE 3 :

Documents (plaquette et panneaux) à la disposition
du public

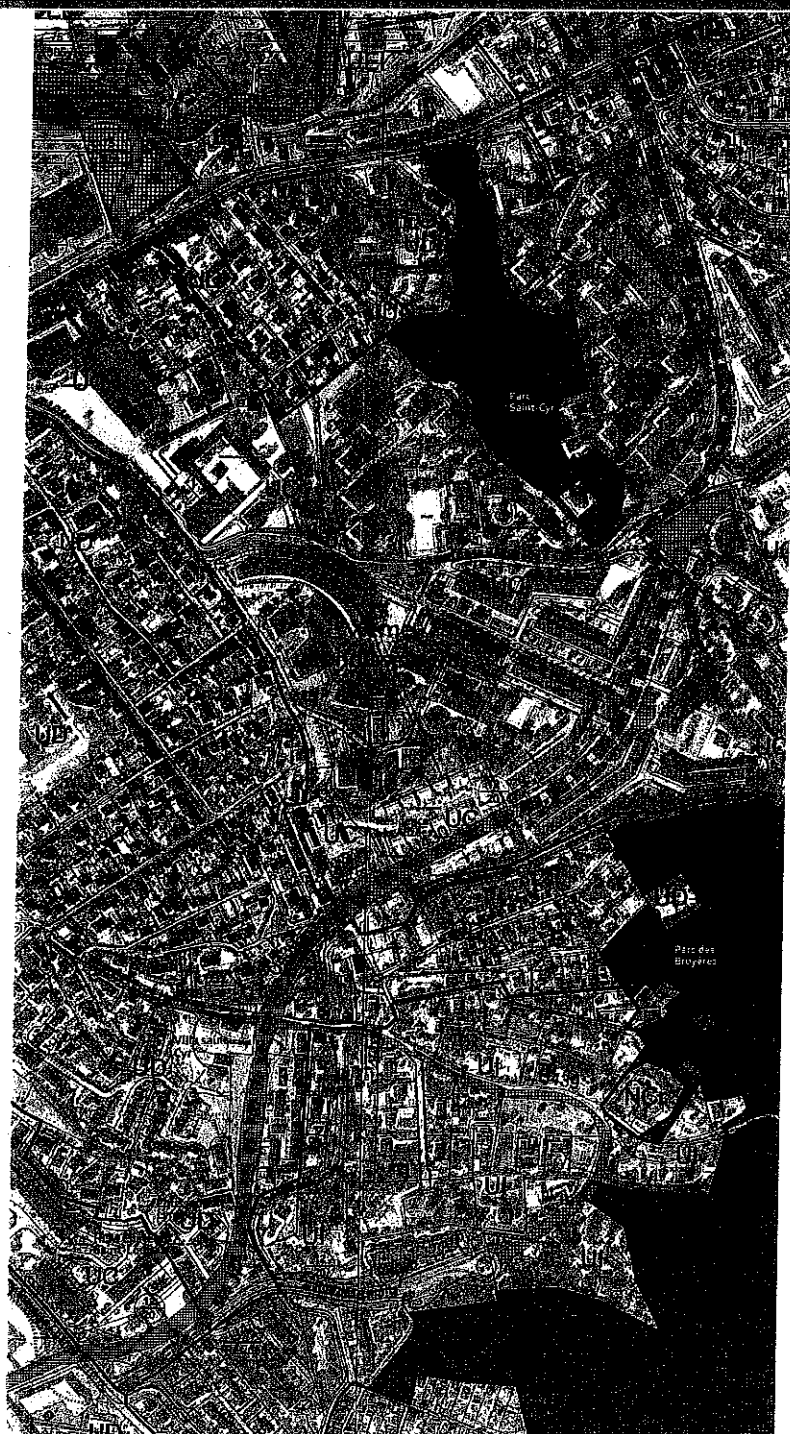


Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement du Territoire –
Direction de Pôle Infrastructures et Déplacement

Reçu au Contrôle de légalité le 7 janvier 2013

AMENAGEMENT DE LA U430 entre la traverse Chantepedrix & les boulevards de St Loup & de la Valbarelle MARSEILLE 10^e - 11^e

1



Légende:

Tracé de la U430
Limites d'aménagement

Zonage Plan Local d'Urbanisme (PLU)

UDr: Zone périphérique de construction

UCr: Zone périphérique d'extension urbaine

Uir: Zone périphérique d'extension urbaine urbaine
sans destruction de bâtiments individuels

UE: Activités économiques

NDur: Zone à protéger - préservation intégrale

NDur: Sites d'intérêts particuliers à réhabiliter dans la
perspective d'une requalification du paysage

CONTEXTE ACTUEL



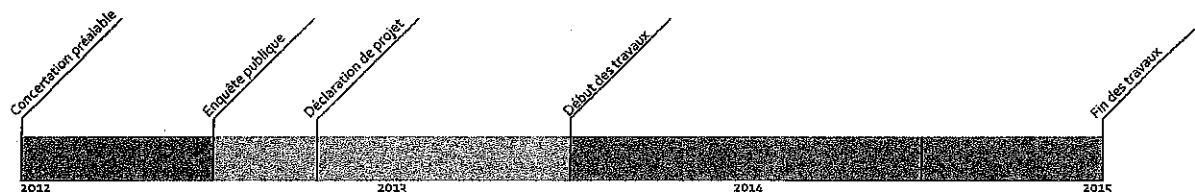
La présente opération concerne les travaux d'aménagement de la U430 entre la traverse Chantepedrix et les boulevards de Saint-Loup et de la Valbarelle, au Sud-Est de l'agglomération de Marseille.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie et de la reconquête des noyaux villageois.

Il permettra une desserte aisée des zones nouvelles urbanisées ainsi que la réduction du flux de transit sur le quartier de Saint-Loup sans toutefois favoriser la vitesse.

La voie U430 s'inscrit également dans le cadre de la réorganisation générale de la circulation liée à la réalisation du Boulevard Urbain Sud (BUS).

AVENUE DU PROFESSEUR LUCCIONI



Coût total de l'opération (hors bassin de rétention): 12 440 000€

GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

TANGRAM
ARCHITECTES

INGÉROP
Cabinet d'ingénierie

PARTENAIRES

VILLE DE
MARSEILLE
www.marseille.fr

MAÎTRISE D'OUVRAGE

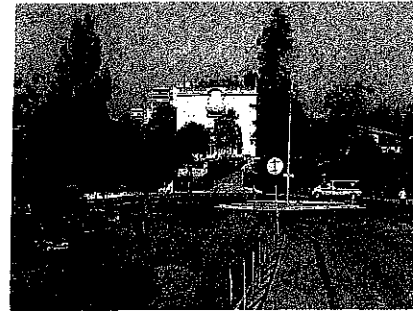
MPM
MARSEILLE
PROVENCE
MÉTROPOLÉ
COMMUNAUTÉ URBAINE

AMENAGEMENT DE LA U430 entre la traverse Chanteperdrix & les boulevards de St Loup & de la Valbarelle MARSEILLE 10^e - 11^e

2



REQUALIFICATION



SÉQUENCE D:
- Requalification
du carrefour.
- Valorisation de
l'entrée du parc St-
Cyr.

REQUALIFICATION



SÉQUENCE C:
Requalification en
rue de l'Avenue du
Corps Expedition-
naire Français.

CREATION



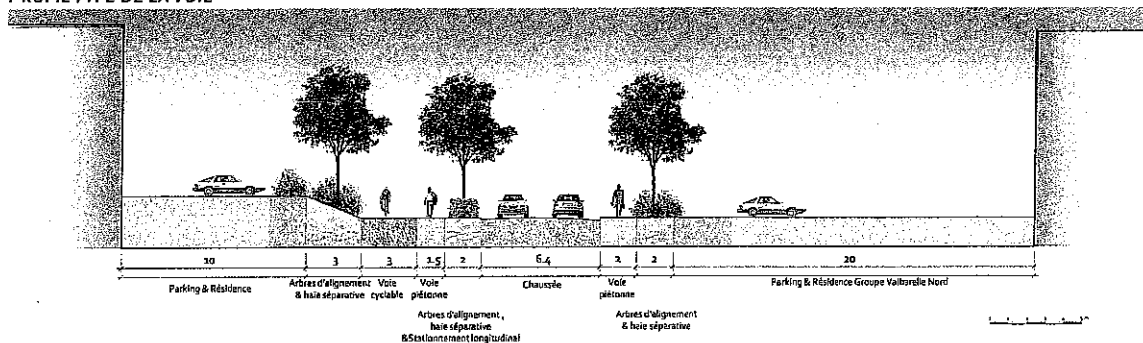
SÉQUENCE B:
Création d'un
tronçon sur
l'emplacement
réservé au POS,
et d'un bassin de
rétention.

REQUALIFICATION



SÉQUENCE A:
Requalification de
la rue des 3 ponts

PROFIL TYPE DE LA VOIE



CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

TANGRAM
ARCHITECTES

INGÉROP
Conseil & ingénierie

PARTENAIRES

VILLE DE
MARSEILLE
www.marseille.fr

MATRISE D'OUVRAGE

MPM
MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE
COMMUNAUTE URBAINE

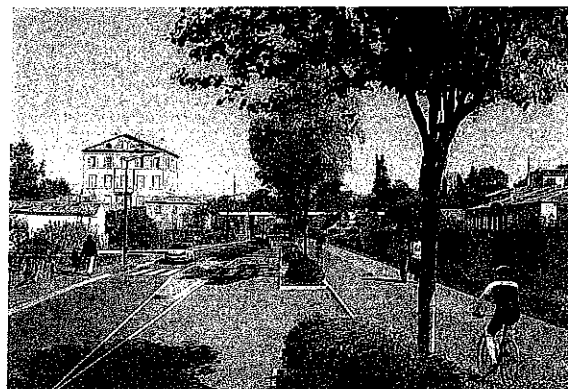
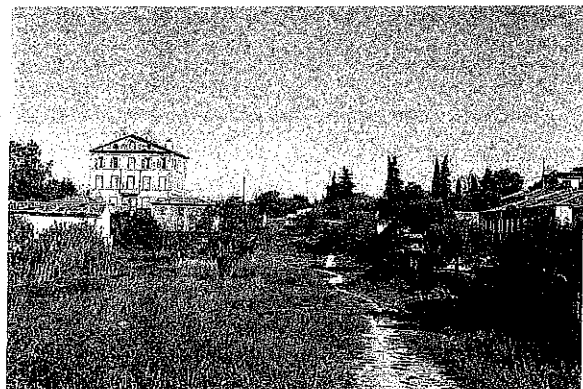
AMENAGEMENT DE LA U430 entre la traverse Chanteperdrix & les boulevards de St Loup & de la Valbarelle MARSEILLE 10^e - 11^e

3

VUE EN PLAN ET PERSPECTIVE ÉTAT ACTUEL ET ÉTAT PROJETÉ



VUE EN PLAN ET PERSPECTIVE ÉTAT ACTUEL ET ÉTAT PROJETÉ



GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

TANGRAM
ARCHITECTES

INGÉROP
CONSEIL & MAÎTRISE

PARTENAIRES

VILLE DE
MARSEILLE
www.marseille.fr

MAÎTRISE D'ŒUVRE

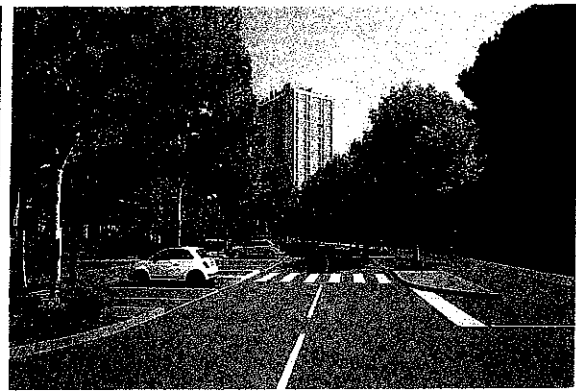
MPM

MARSEILLE
PROVENCE
MÉTROPOLÉ
COMMISSIONNÉ LIBRAIRE

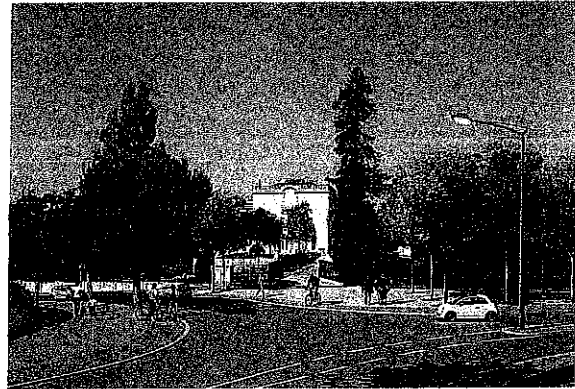
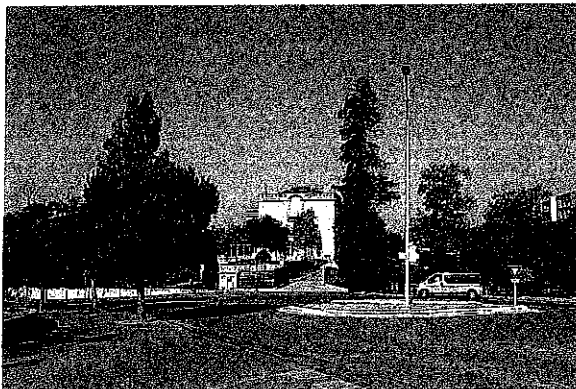
AMENAGEMENT DE LA U430 entre la traverse Chanteperdrix & les boulevards de St Loup & de la Valbarelle MARSEILLE 10^e - 11^e

4

VUE EN PLAN ET PERSPECTIVE ÉTAT ACTUEL ET ÉTAT PROJETÉ



VUE EN PLAN ET PERSPECTIVE ÉTAT ACTUEL ET ÉTAT PROJETÉ



GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

TANGRAM
ARCHITECTES

KINGÉROP
Conception & Ingénierie

PARTENAIRES

VILLE DE
MARSEILLE
www.marseille.fr

MAÎTRISE D'ŒUVRE

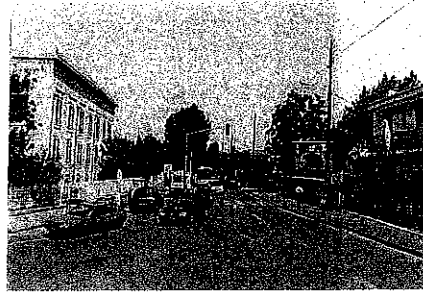
MPM

MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLÉ
COMMUNAUTÉ URBAINE

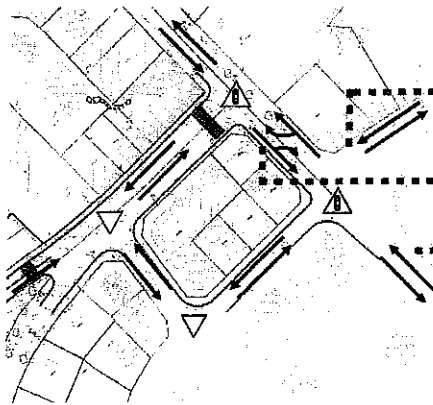
AMENAGEMENT DE LA U430 entre la traverse Chantepedrix & les boulevards de St Loup & de la Valbarelle MARSEILLE 10^e - 11^e

5

SITUATION ACTUELLE



PLAN DE CIRCULATION



Problème de stockage du tourne à gauche sur le carrefour

Saturation de l'avenue Heckel, perturbation liée au stockage du tourne à gauche sur le boulevard de St-Loup

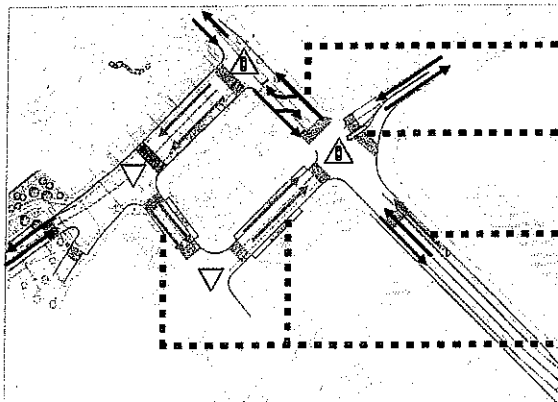
Saturation du Bd de la Valbarelle, présence d'un arrêt de bus particulièrement pénalisant pour le carrefour

DYSFONCTIONNEMENTS

Afin d'atténuer les dysfonctionnements actuels et d'accompagner la mise en service de la U430, différentes solutions ont été étudiées en termes d'aménagements et de sens de circulation. Parmi les propositions étudiées, le schéma ci-dessous apparaît comme étant le plus pertinent.

A L'AVENIR...

PLAN DE CIRCULATION



Elargissement des voies sur le bd de Saint-Loup entre Elleon et Vienne

Réaménagement de l'îlot afin de gagner en capacité

Surlargeur sur 70 m sur le bd de La Valbarelle en amont du carrefour afin de limiter les perturbations liées au bus et de faciliter l'insertion des entrants

Mise à sens unique des avenues Miramas, Vienne et Elléon

AMÉNAGEMENTS

Cette solution permet de mieux répartir les trafics sur les voies de l'îlot, ce qui facilite les écoulements de flux.

Bilan de la concertation préalable

AMENAGEMENT DE LA VOIE U 430 ENTRE LA TRAVERSE CHANTEPERDRIX ET LES BOULEVARDS DE SAINT-LOUP ET DE LAVALBARELLE A MARSEILLE (10 et 11^{ème} arrondissements)

ANNEXE 4 :

Copie des registres de concertation publique



Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement du Territoire –
Direction de Pôle Infrastructures et Déplacement

Reçu au Contrôle de légalité le 7 janvier 2013

**CONCERTATION PREALABLE
AMENAGEMENT DE LA VOIE U 430
ENTRE LA TRAVERSE CHANTEPERDRIX
ET LES BOULEVARDS DE SAINT-LOUP ET DE LA VALBARELLE
A MARSEILLE 10^{ème} et 11^{ème} Arrondissements**

EXPOSITION PUBLIQUE

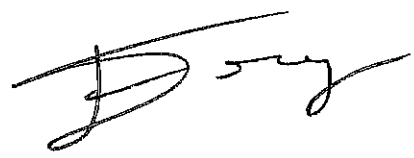
du vendredi 7 septembre 2012 au lundi 8 octobre 2012

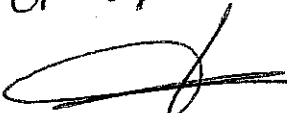
dans les locaux

**de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
11/09/2012	Doney Frédéric 5 AV du Corps expéditionnaire Français Résidence Les Egoles Bat A6 RDC 13010 Marseille (fred2mars@netf.fr) Quelle solution technique a été prévue pour - le passage dans la résidence Les Egoles - Pour la servitude de passage Brud'homme → Corps Expéditionnaire (Collège/Lycée + Accès Parc) - Pour la modification d'accès à l'eau potable de la résidence En l'attente de vous lire, cordialement Frédéric Doney 
05/10/2012	Michel Fournier pour l'association Collectif Vélos en Ville. Nous attirons votre attention sur ce qui concerne la circulation des cyclistes, sur la nécessité de ne pas reproduire les erreurs de la 1^{ère} partie de la U430. A savoir des insertions dangereuses et mal placées de la piste au niveau des carrefours, une continuité interrompue à plusieurs

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
05/10	reprises. Il en résulte une amélioration de la fluidité de la circulation plus favorable aux usagers qu'aux cyclistes. On retrouve le même principe dans les propositions d'aménagement du carrefour de Rivière et Carut qui pose plusieurs problèmes : - Comment y sera pris en compte la circulation des cyclistes ? On voit que les carrefours sont pour eux des vrais points noirs. - Mais surtout la mise en place de sens-unique à l'entrée dans ce petit noyau commercial est en totale contradiction avec les besoins des piétons, des livraisons et de la rue commerçante. La "fluidification" de la circulation et le détournement des flux traversant St Louis ne doit pas se faire au détriment de la vie de ce quartier.  Michel FENARRO

**DECLARATION DE CLOTURE DE REGISTRE
DE CONCERTATION PREALABLE**

Le lundi 8 octobre 2012 à 17h00, le délai de la concertation préalable portant sur l'aménagement de la voie U 430, entre la traverse Chanteperdrix et les boulevards de Saint-loup et de la Valbarelle à Marseille 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements ayant expiré, je soussigné,

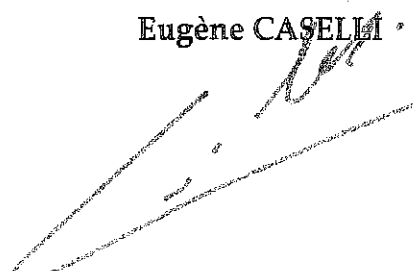
Monsieur Eugène CASELLI

Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

déclare clos le présent registre mis à disposition du public au siège de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Palais du Pharo - 58, boulevard Charles Livon - 13007 Marseille - pendant 4 semaines consécutives, du vendredi 7 septembre 2012 au lundi 8 octobre 2012 inclus, et sur lequel ont été portées 2 observations.

Marseille, le 25 OCT. 2012

Eugène CASELLI



**CONCERTATION PREALABLE
AMENAGEMENT DE LA VOIE U 430
ENTRE LA TRAVERSE CHANTEPERDRIX
ET LES BOULEVARDS DE SAINT-LOUP ET DE LA VALBARELLE
A MARSEILLE 10^{ème} et 11^{ème} Arrondissements**

EXPOSITION PUBLIQUE

du vendredi 7 septembre 2012 au lundi 8 octobre 2012

dans les locaux

de la Mairie du 6^{ème} Secteur

La Grande Bastide Cazaulx

Avenue Bouyala d'Arnaud – 130012 MARSEILLE

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

**REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
10.9.2012	CLCV Michels et Envoys La sape de Noel Coll n'est pas aménagée, et reste en l'état. Cela nous semble dangereuse pour les habitants de la cité et des alentours. Quant à l'aménagement de l'ilot, si ne nous sommes pas contie. Nous maintenons notre demande d'une voie à double sens de la Bd Ellean pour les Bus et les Camions. Le maintien du plan, nous inquiète car la Vie Villageoise du bas de Vienne sera mis en peril. Quand aux 30 Tonnes de l'entreprise Antoine, eux ne pourront pas passer et bloqueront la circulation dans l'avenue Miramas, entraînant un embouteillage. MR GRIVOT Jean Louis Mme Lolo-Jarmon Vice-Président de la CLCV Présidente CLCV

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
06/10/12	L'aménagement proposé pour la U430 est destiné à faciliter le trafic automobile ! Il est regrettable que les petits ronds points paysagers utilisés sur l'avenue Luciani ne soient pas privilégiés pour permettre un ralentissement des automobiles. Les cheminements piétons et les itinéraires cyclables ne sont pas suffisamment valorisés. Quant à l'aménagement de l'îlot au bas du bd Elléon, c'est un véritable sens giratoire avec le petit noyau villageois au centre du "rond point" qui est envahi. Fluidifier la circulation automobile en créant une seule unique avenue de Thionville et avenue de Vienne ne semble

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
	pas approprié au mode de vie de ce quartier très commerçant. La "vie de village" sera telle sacrifiée en proposant une solution de "dens unique" qui ne répondra pas à la problématique favorisée par cet aménagement... Encore une voie destinée à satisfaire l'automobiliste. Mais c'est une voie dans un quartier ! il ne faut pas oublier la qualité de vie des habitants. Sylvie Nespoulous Conseillère d'environnement Hémé Hémé EELV Conseillère Communautaire

**DECLARATION DE CLOTURE DE REGISTRE
DE CONCERTATION PREALABLE**

Le lundi 8 octobre 2012 à 16h00, le délai de la concertation préalable portant sur l'aménagement de la voie U 430, entre la traverse Chanteperdrix et les boulevards de Saint-loup et de la Valbarelle à Marseille 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements ayant expiré, je soussigné,

Monsieur Eugène CASELLI

Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

déclare clos le présent registre en Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements – La Grande Bastide Cazaulx, Avenue Bouyala d'Arnaud – 13012 Marseille – pendant 4 semaines consécutives, du vendredi 7 septembre 2012 au lundi 8 octobre 2012 inclus, et sur lequel ont été portées 2 observations.

Marseille, le

25 OCT. 2012

Eugène CASELLI

**CONCERTATION PREALABLE
AMENAGEMENT DE LA VOIE U 430
ENTRE LA TRAVERSE CHANTEPERDRIX
ET LES BOULEVARDS DE SAINT-LOUP ET DE LA VALBARELLE
A MARSEILLE 10^{ème} et 11^{ème} Arrondissements**

EXPOSITION PUBLIQUE

du vendredi 7 septembre 2012 au lundi 8 octobre 2012

dans les locaux

de la Mairie du 5^{ème} Secteur

150, Boulevard Paul Claudel – 13009 MARSEILLE

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

**REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
10.09.12	Mr BARBIER ERIC 5 Ave du C.E. Français Villa 25 Cotissement les ALPES 13010 MARSEILLE J'ai besoin d'avoir des renseignements concernant la route devant le cotissement les Alpes. J'ai un projet de vente en cours et j'ai besoin des changements éventuels. Tel 06.74.28.75.58 04.91.35.41.19
12.09.12	M. et Mme HOURCADE PATRICK les ALPES LOT 23 Savenue du CEF 13010 Marseille Nos interrogations aujourd'hui suite à la parution d'un article dans la presse concernant le passage de 5000 voitures par jour est: (Paru le 08.09.12) ① A quel distance la U430 passera-t-elle de nos jardins? ② Et concernant le bruit occasionné, pouvez-vous nous indiquer ou un changement de fenêtre ou triple vitrage? Nous ne sommes pas contre le projet mais j'espère que vous comprenez nos inquiétudes. Tel: 06 70 45 10 98 Fax: 04 86 95 51 19

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
13/09/12	Valérie DEQUEKER, Hameau de la Vergue, P21 06.64.36.37.08 / 06.91.40.27.22. Se souhaite obtenir plusieurs informations concernant la U430 : ① à combien de distance de notre jardin va-t-elle être construite ? ② est-il possible de ne pas arracher les arbres derrière notre jardin, qui nous font de l'ombre ? (nous sommes le dernier pavillon au bout de la résidence). ③ nous souhaiterions avoir un mur anti-bruit et non une simple clôture, pour éviter d'une part le bruit et d'autre part pour sécuriser notre jardin (qui ne possède que des caméras à ce jour). ④ est-il possible de laisser l'ouverture entre la résidence et la route à la moitié de la résidence (au niveau du "terrain de boules" ou "terrain de jeux"), afin d'éviter de remonter toute la résidence pour emmener les enfants à l'école des 3 Ports ? ⑤ le temps des travaux, est-ce que la voie va rester accessible pour pouvoir emmener les enfants à l'école des 3 Ports ?
	Madame Ponte 06.29.75.14.14. D. autres renseignements 5, traverse du Puits de Lierre. Située au dessus + Canal. Site internet

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
18/9/12	M^{me} Dorey Nathalie. Les Agiles A6. 5 Av du CEF 13010 Marseille. 0610133241. 0691454773. - Voudrait des précisions sur le tracé - Je trouve que ce projet rente une Aberration (9000 voitures prévues se retrouvant dans un cul de sac à la hauteur de l'usine Rivone Cane), et nous privera d'une tranquillité et de verdure pour rien. - Projet qui ne servira à rien, à part déranger nos logements. - Pense de mieux au niveau de nos enfants (9000 voitures prévues) avec une école maternelle, primaire et collège à proximité.
18/10/9.	M^{me} Chlice Marie. Les alizés Villa 26. Save du CEF 13010 Marseille. 06.25.05.2310. - Je n'ai pas pu voir les aménagements au niveau des alizés. - Je signale les soucis : - Vitesse. (3000 véhicules). - Bruit. - Vis à vis. car les villas sont en contrebas. - Gestion des poubelles. - Aménagement aux abords de nos villas - Isolation de nos Maisons contre Bruit.

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
25/09/12	LOGIS MEDITERRANEE 0491357475 67 Avenue du Prado 13006 Marseille Baillan Hameau de la Vesque ① Nous souhaiterions qu'un mur anti-bruit soit créé pour isoler phoniquement le Hameau de la Vesque. ② Présenter au maximum les végétaux ③ Réfléchir à un accès privatif de la résidence au milieu de la résidence (de la voirie - mur / résidence). ^{du Mur}

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
26/09/12	M. PARAL RINET, 15 rue des trois ponts 13010 Roussille CE 175245 04 / 0491442414. CE PROJET AURA UN IMPACT NÉGATIF SUR NOTRE QUARTIER. LA RÉALISATION DANS UN PREMIER TEMPS DE LA VOIE BUS ET D'UNE ENTRÉE D'AUTOROUTE AU NIVEAU DE SAINT-LOUP AURAIT ÉTÉ PLUS BÉNÉFIQUE. NOUS SOUHAITONS : - LA CONSTRUCTION D'UNE RUE ANTI-BRUIT DE 2M A PARTIR DU NIVEAU DE LA RUE POUR SÉPARER CELLE-CI DE NOTRE PROPRIÉTÉ, D'UNE INSTALLATION DE FENÊTRES ANTI-BRUIT. - QUE LA RUE NE SOIT PAS SURÉLEVÉE PAR RAPPORT AU NIVEAU ACTUEL (LE TERRAIN MONTE DEVANT NOTRE MAISON JUSQU'AU CHEMIN PUIS REDESCEND) - QUE LA VITESSE SOIT LIMITÉE A 30 KM/H - UN AMÉNAGEMENT VÉGÉTAL SUR LES PARTIES NON COORDONNÉES EN ÉVITANT LES VÉGÉTAUX ALLERGÉNIQUES (ex: CYPRÈS sont à proscrire) - QUE LA PISTE CYCLABLE PASSE DE NOTRE CÔTÉ DANS LA MESURE OÙ LA RUE SERA TRÈS PROCHE DE NOTRE CLÔTURE (CE QUI NE SERA PAS LE CAS DES MAISONS DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA RUE) NOUS DEMANDONS SI UNE RÉTROCESSION EST POSSIBLE POUR LES SURFACES NON COORDONNÉES QUI NE SERAIENT AINSI PLUS AMÉNAGÉES PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SE COMPRÉHENDS QU'UNE TELLE OPÉRATION DOIT ÊTRE CONCEPTÉE AVEC LES VOISINS POUR AVOIR UN TRACÉ COHÉRENT

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
27/09/12	Je demande que soit prise en compte la vitesse (statut plus de 9000 véhicules) selon votre estimation - le bruit - les Aménagements d'accès au lotissement et demande la mise en place de contenaires enterrés et possibilité de raccorder les eaux de pluies et eaux usées aux travaux de la voirie. Mme Szczepiak Cathy la présidente des propriétaires des Alizés. Szczepiak

Dates	OBSERVATIONS Nom et adresse
-------	--------------------------------

Doléances concernant l'habitation de Mr et Mme AMELLA Alain

Maison située au 150bis chemin des Prud'hommes – 13010 Marseille
n° de port : 06.71.70.34.05

Nous souhaitons :

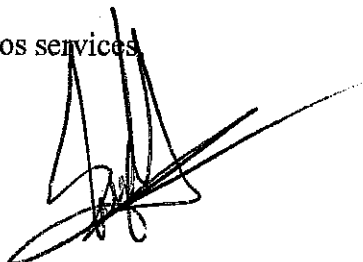
- Prendre connaissance du projet (photos, tracé, plans...) de la voie qui desservira notre maison afin de proposer les doléances en fonction de votre proposition (les éventuels nuisances et contraintes).
- La construction d'un mur de clôture antibruit mitoyen avec la nouvelle route
- Pour les nuisances sonores de l'été (fenêtres ouvertes), l'installation d'une climatisation
- Prise en charge de l'abattage des 3 platanes malades.
- Selon la dangerosité d'accès à notre propriété, prévoir des aménagements sécurisés conséquents (contre allée, portail électrifié, signalisation, éclairage etc...)
- Prévoir un emplacement pour nos containers noir et jaune
- Prévoir le passage et le raccordement de la fibre optique
- Demande de donation de la parcelle 115
- Demande que la U430 soit desservi par la RTM
- Prévoir sur la bretelle d'accès au chemin des Prud'hommes des ralentisseurs (dos d'âne suffisamment haut) afin d'éviter que les véhicules ne roulent trop vite.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en considération ces doléances,

Dans l'attente, d'une visite de vos services

Sincères salutations.

Mr et Mme AMELLA Alain



Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
27/09/12	Catherine & Hervé FOUACHE, 8, Rue des 3 Ponts, Allée des palmiers. 06.75.38.75.03 → Limitation à 30km/h, car beaucoup d'enfants se rendent à l'école des 3 ponts à pied par cette voie → des d'âne surprennent hauts (comme ceux installés traverse Chantepedrix récemment) pour ralentir les voitures. Nous sommes très inquiets du flux de véhicules que cette nouvelle infrastructure va drainer. Comment estimer le nombre de voitures qui vont passer par là? Je vous remercie de prendre en considération nos demandes. 
27/09/12	LEONARDI Clémentine, 31 traverse Chantepedrix. 06.23.93.86.83. Nos doléances sont exactement les mêmes que celles de nos voisins Rétina FOUACHE. J'ajoute cependant la maintien d'un <u>stop</u> à l'angle du 31 traverse Chantepedrix <u>vis</u> en la débâcle de l'entrée de mon domicile. Voir schéma au db.

Dates

OBSERVATIONS

Corinne BOURLON et Jean EYMERY

150 chemin des Prud'hommes

13010 Marseille

Tél : 06 13 04 41 18

Objet : Doléances relatives au tracé de la U430

- * Demande de donation d'une partie de terrain comprenant le portail d'accès à notre maison (voir différents courriers échangés avec Madame SERVANT, Monsieur TEISSIER et Monsieur CASELLI).
- * Prise en charge de l'abattage et de l'enlèvement de deux platanes atteint par la maladie du chancre coloré (sis à cheval entre la parcelle 123 et notre propriété). En effet avec les vibrations des sols, occasionnés par les gros travaux de la construction de la voie U430, ces derniers peuvent être un danger aussi bien pour nous, nos voisins et les futurs usagers de cette voie.
- * Prise en charge par vos soins de la construction de murs anti bruit de deux mètres de hauteur minimum aux couleurs de la façade de notre maison.
- * Autorisation de construire un garage et un abris jardin de moins de 40 m² chacun en appui des murs anti bruit.
- * Demande que le tracé de la bretelle (sur la parcelle 123 section H) reliant la voie U430 au chemin des Prud'hommes soit construite plus près du mur mitoyen avec le lotissement Les Villas de Saint Loup.
- * Mise en place par vos soins d'un portail coulissant automatique afin de faciliter les entrées et sorties de nos véhicules sans mettre en danger les futurs usagers de cette voie ou nous mêmes.
- * Quid des bassins de rétention prévus dans le projet initial ? Couverture indispensable de ces derniers afin de ne pas nuire aux habitations environnantes (moustiques, batraciens, serpents, odeurs, bactéries, etc.,...). Tenir compte de l'étanchéité du ou des bassins de rétention d'eau dans la mesure où notre propriété se situe à un niveau inférieur de celui ou ceux-ci.
- * Prévoir un aménagement esthétique et sécurisé sur l'actuelle voie entre les villas de saint loup et le chemin des Prud'hommes (afin de prévenir les actes vandalismes actuels... Véhicules brûlés et lieu de réunions nocturnes)
- * Prévoir sur cette même place des emplacements de stationnement, des aménagements sécurisés (bateaux, évacuation des eaux pluviales, éclairages, signalisation, ralentisseurs, des emplacements containers, des poubelles, la fibre optique). Surtout ne pas oublier des plantations.
- * Demande que la voie U430 soit desservie par la RTM.
- * Demande à voir les plans et photos de la bretelle reliant la U430 au chemin des Prud'hommes qui n'apparaît pas sur les documents à la mairie des 9 et 10ème arrondissement, voie qui desservira les propriétés N° 148, 150, 150 bis chemin des prud'hommes, et le lotissement des Villas de Saint Loup.
- * Nous souhaitons une réunion de concertation afin de discuter de ces différents points énumérés et d'autres éventuels.

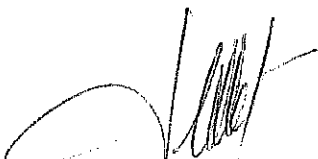
Restant à votre disposition.
Sincèrement.

Fait à Marseille le 1^{er} octobre 2012

Corinne Bourlon

Jean Eymery

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
1/10/12	Mme AMAT Jocelyne, 28 Rue de Cluny 13008 Marseille Gérante de la SCP JAM. Propriétaire d'une parcelle de 58 m² traverse des Prud'hommes cédée à la Ville de Marseille pour élargissement de la voie. Cette cession n'a jamais fait l'objet d'un acte authentique, le notaire étant dans l'impossibilité de réunir toutes les pièces (obstruction de la Mairie!!!). Aujourd'hui, nous pourrions nous baser sur le prix de la parcelle N° 29. (ci-dessous)
1/10/12	Mme AMAT Jocelyne 28 Rue de Cluny 13008 - Marseille Gérante de la SCP JAM, propriétaire d'une parcelle de 214 m² environ, se des Prud'hommes 13010, cédée à la CUM en date du 1^{er} décembre 2008 par délibération du bureau de la C.U.M. Provence Métropole, est toujours pas régularisée par acte authentique!!! Je m'appuie sur la valeur donnée à l'époque pour cette parcelle pour régulariser toutes les cessions de terrains qui vous seront nécessaires et dont je dispose. L'estimation était de 100 €/m², avant indexation s'il y a lieu.

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
1/10/12	Mme ATAT Jocelyne 28 Rue de Clénay 13008 - Marseille - 06.19.70.41.68. Gérante de loi SEP JAM, propriétaire de plusieurs biens immobiliers contournés par les voies à venir (U430, bretelle raccordement, tse Prud'homme élargies) do gêne occasionnée par le projet, touche un immeuble de 7 logements, et 2 Villas. Cette gêne est essentiellement sonore et inadmissible dans le cadre des lois anti-bruit. 5 de ces logements ne dispose pas de double-vitrage, et sont des locations en loi 1948. Le désagrément sera bien supérieur l'été, quand il faut vivre fenêtres ouvertes et ce pour tous ces logements. Les 2 villas du 154 chemin des Prud'hommes sont en contre-bas, mais à ce jour n'ont aucun problème de pluvial, ma crainte découle du calage de la voie lors des travaux d'élargissement. Je souhaiterais être concertée en amont de ces travaux. Cordialement. 

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
3.10.12	PeyROUTET - BRUN Parcelle 244 - 0684746637. - Serait-il possible que les poubelles ne soient pas à l'angle de la parcelle mais plutôt au milieu des 4 villes "les Aballes" - Je vois qu'il y a 1 stop de la rue à droite, à l'angle de ma maison. Serait-il y avoir dans cette rue - Vous me demandez des documents pour l'empêcher d'être - Part-on discuter sur place de quoi il s'agit. - En échange de tous les désagréments à venir, serait-il possible de garder notre parking privé (3 voitures) ?

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
2 oct. 2012	M^r ANDREU Thierry 06 32 84 53 14 Le contrat de vent passé entre M^{me} BENESSIA et mes soins (Thierry ANDREU) prévoit dans sa page 4 "Constitution de servitudes" que "Les propriétaires du fonds dominant s'obligent à abandonner cette servitude dans le cas de la création d'une voie au nord de la propriété Benessia". Je sollicite donc la création d'un accès direct à la propriété de M^{me} Henri Benessia par la voie nouvellement créée (un accès devra être prévu dans le mur de séparation de cette nouvelle voie. Je sollicite par ailleurs la création d'un mur anti-bruit protégeant les habitations des nuisances sonores créées par l'édification de cette nouvelle voie. Cordialement <u>T. ANDREU</u>

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
02/11/12	N. CARANARO Sébastien 5, Chemin du Corps Expéditionnaire Français Résidence les Alisés Villa 5 13010 Marseille Conscient que le contournement du quartier Saint-Loup est un enjeu majeur pour la Commune, je me permets néanmoins de faire part de quelques observations : A) - En premier lieu, il semble indispensable de mettre à disposition, dans les meilleurs délais l'étude d'impact relative à cette opération. B) - Les éléments relatifs à la création de la section reliant le chemin des Prud'hommes au Corps Expéditionnaire Français (Séquence B du projet) ne sont pas visibles (Absence de plan détaillant la voie, ses abords et éventuellement les aménagements acoustiques qui s'y rapportent) comme c'est le cas pour les trois autres séquences. Or, l'Appel d'Offres visant à la maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de la voie U430 indiquait aux candidats que cette section présente la plus de difficultés opérationnelles. La seule information constatée ce jour est le projet de suppression du parking visiteurs et du local poubelle de la résidence "les Alisés" sans pour l'instant aucune consultation des colatéraux.

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
	C) En outre, il ne m'a pas été permis de connaître les caractéristiques de la voie de la séquence B. Il me paraît souhaitable qu'elle réponde aux caractéristiques suivantes: 1) Vitesse limitée à 30 km/h 2) Dotée d'outils d'aménagement/modérateurs de vitesse non générateurs de nuisances acoustiques (signalisation horizontale, chicane...) - en lieu et place des familles cousins, plateaux ou ralentisseurs. 3) Dotée d'un enrobé acoustique et d'écrans acoustiques. 4) Interdite aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 T. (hors RTM) D) Afin de répondre aux visées environnementales et dans un souci de compensation de l'ensemble des administrations qui devront être confrontés aux nuisances engendrées dans l'intérêt du bien commun, cette voie devra être desservie par les transports en commun (Modification ligne 17/18 par exemple) E) Enfin, le projet fait une large place aux moyens de transports alternatifs avec la création de voie cyclable, il me paraît

Dates	OBSERVATIONS
	Noms et adresse
	ainsi cohérent de doter ce cheminement de stations de vélos en libre service afin de répondre aux objectifs fixés dans le cadre du Grenelle 2. Salutations, Sébastien CARANA-NO  N.B.: Copie C.I.Q des Trois ponts C.I.Q. St Loup.

Mme et Mr Maxime Hirtzmann
Propriétaire du
148 Chemin des Prud'hommes
13010 Marseille

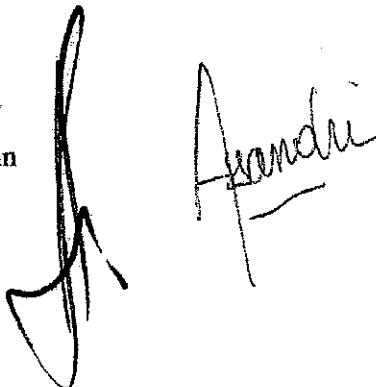
Adresse de Contact : Mme et Mr Maxime Hirtzmann
39 rue de Jambles
71640 Givry
Tél : 03.85.44.47.90
Tél : 06.09.97.57.86

Objet : Doléances relatives au tracé de la U430

- * Prise en charge par vos soins de la construction de murs anti bruit de deux mètres de hauteur minimum aux couleures de la façade de notre maison.
- * Demande que le tracé de la bretelle (sur la parcelle 123 section H) reliant la voie U430 au chemin des Prud'hommes soit construit plus près du mur mitoyen avec le lotissement Les Villas de Saint Loup.
- * Quid des bassins de rétention prévus dans le projet initial ? Couverture indispensable de ces derniers afin de ne pas nuire aux habitations environnantes (moustiques, batraciens, serpents, odeurs, bactéries, etc.,...). Tenir compte de l'étanchéité du ou des bassins de rétention d'eau dans la mesure où notre propriété se situe à un niveau inférieur de celui ou ceux-ci.
- * Prévoir un aménagement esthétique et sécurisé sur l'actuelle voie entre les villas de saint loup et le chemin des Prud'hommes (afin de prévenir les actes de vandalisme actuels... Véhicules brûlés et lieu de réunions nocturnes)
- * Prévoir sur cette même place des emplacements de stationnement, des aménagements sécurisés (bateaux, évacuation des eaux pluviales, éclairages, signalisation, ralentisseurs, des emplacements containers, des poubelles, la fibre optique). Surtout ne pas oublier des plantations.
- * Demande que la voie U430 soit desservie par la RTM.
- * Demande à voir les plans et photos de la bretelle reliant la U430 au chemin des Prud'hommes qui n'apparaît pas sur les documents à la mairie des 9 et 10ème arrondissements, voie qui desservira les propriétés N° 148, 150, 150 bis chemin des prud'hommes, et le lotissement des Villas de Saint Loup.
- * Demande l'installation de la climatisation pour les nuisances sonores durant la période estivale
- * Demande le remplacement des volets existants du premier étage par des volets pleins.
- * Nous souhaitons une réunion de concertation afin de discuter de ces différents points énumérés et d'autres éventuels.

Restant à votre disposition.
Sincèrement.

Olivia et Maxime Hirtzmann



Guy AMAT
154 chemin des Prud'hommes
13010 Marseille
Locataire
Tél : 06.77.86 15 61

Objet: Doléances relatives au tracé de la **U4303**

- * Prise en charge d'un mur anti bruit côté **voie U430**.
- * Les bassins de retentions prévus doivent être **couverts** afin de ne pas nuire aux habitants à coté de ceux ci (animaux nuisibles).
- * Prévoir un aménagement esthétique et **sécurisé** entre nos parcelles et cette **voie U430** (préventions des réunions nocturnes et où mauvaises visites de nos maisons).
- * Demande que la voie **U430** soit desservie par une **navette RTM**
- * Prévoir **éclairage et plantations**.
- * Demande de raccordement **Fibre Optique** de notre parcelle.
- * A cause des nuisances sonores (9000 véhicules par jour) demandons à ce que notre maison soit équipée de **climatisation** (l'été dans notre région nous impose à vivre fenêtres ouvertes).
- * Demande d'équiper les villas du **154 chemin des Prud'hommes** de **containers** devant notre entrée (sur la gauche du portail), et **démolitions des poteaux et de la porte en bois** qui sont un **danger** pour tout le monde (la porte risque de **tomber, puis très dangereux** quand nous sortons de chez nous par manque de visibilité).

Restant à votre disposition.
Cordialement

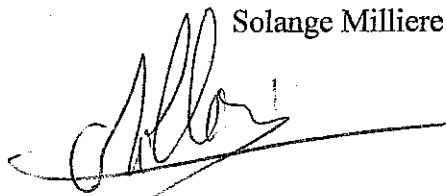
Guy AMAT

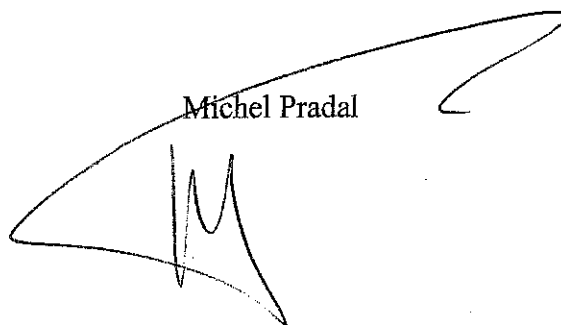
Solange Milliere
Michel Pradal
154 chemin des Prudhommes
13010 Marseille
Locataires
0683836511

Objet:doleances relatives au trace de la U430

- ° Rehaussement du mur et construction d un mur antibruit cote voie U430
- °Couverture des bassins de retention afin d eviter les nuisances pour le voisinage
- °Prevoir un aménagement ESTHETIQUE et SECURISE entre nos parcelles et la U430
- °Demande que la U430 soit desservie par une navette RTM
- °Prevoir ECLAIRAGE et PLANTATIONS
- °Demande de raccordement FIBRE OPTIQUE denotre parcelle
- °Equipement de nos maisons de CLIMATISATION (nuisance sonore representee par 9000 vehicules/jour interdisant l ouverture des fenetres l etc)
- °Equipement des villas du 154 chemin des Prudhommes de containers specifiques(a gauche du portail d entree)
- °Demolition des poteaux et de la porteen bois qui representent un DANGER (risque de chute de la porte,absence de visibilite)

Restant a votre disposition
Bien cordialement


Solange Milliere

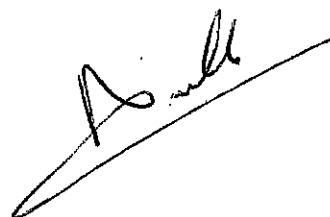

Michel Pradal

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
05/10/12	CASIDOU Carine. 17 les Alizés - Tel 06 50 74 66 5 avenue du CEF 13010 Rars - Demande de mises en place de moyens visant à atténuer les nuisances sonores occasionnées par cette route, - Un mur anti-bruit du côté des maisons, - Double ou triple vitrage anti-bruit vu la proximité de la route et des maisons. - Préserver le vis à vis par une haie végétale ou des arbres tel que c'est le cas actuellement. - Un système de climatisation car l'été les fenêtres ouvertes, le bruit risque d'être intolérable. - Je voudrais également avoir des renseignements concernant l'espace entre les jardins et la route, et le risque éventuel d'éboulement en cas de pluie car les maisons sont en contrebas.

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
5/10/12	M. et Mme NOVELLA 5 Av du CEF Lotissement les Alizés N°24 13010 Marseille Tel 06 34 22 60 52

En échange du bruis que pourra procurer la nouvelle route, nous espérons que nous pourrons avoir une meilleure qualité de vie pour notre lotissement :

- un raccordement des eaux pluviales directement au point le plus bas
- vue que cette route sera en ligne droite, on espère qu'elle sera muni de ralentisseurs pour ne pas que les voitures roule a vive allure.
- si possible des conteneurs poubelles enterrés comme on n'en trouve déjà sur les aires de repos des autoroutes. car moins polluant et plus esthétique (sans parler que plus personnes ne pourra plus les visiter comme ses le cas si souvent aujourd'hui) .
- nous espérons aussi qu'aucune ligne de bus ne passe sur cette nouvelle route
- que la résidence les cigales est une sortie individuelle directe sans passer par les alizés.



Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
6/10/12	

Marc THERESQUE
22, chemin de POND'HOMMES
13010 TARASCON.

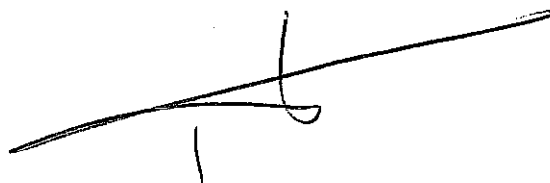
Marseille le 06/10/2012

Objet: Recardement U 430 au Chemin de
Pond'Hommes (13010) par une voie
à Travers le lotissement "les Villas
de Saint Loup"

Madame, Monsieur,

Actuellement la jonction s'effectue juste avant de
n° 150 chemin des POND'HOMMES avec un fort dénivelé.
A t'il été prévu une ouvrage de mise à niveau de
l'axe des deux voies afin que l'abord du
corridor soit dégagé, réglementé et sécurisé?

Je vous remercie de l'attention que vous
porterez à ma demande.



Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
06/10/12.	Rodriguez S avenue du CEF Villa 27 les alyés 13010 Marseille. Demande de prendre en compte - le Bruit - le vis à vis - le ramassage des poubelles voir ^{contenances enterrées} - la Vitesse (Pd des jeunes de St thys) - le raccordement des eaux de pluies et usées. - Organiser une réunion d'information sur le lotissement avec une vision sur plan de la route - Parking côté de nos villas. - Aménagement paysager à prendre en compte - Attention aux arbres qui pourraient nous faire de l'ombre <u>J. Rodriguez</u>

Monsieur et Madame Rihet

Marseille le 8 Octobre 2012

19 rue des trois Ponts

La Lyre

Marseille 13010

Objet : Enquête publique dans le cadre de la mise en place de la U430

Monsieur,

Nous devons d'abord signaler que les projections de la U430 sont très lisibles pour le hameau de la Vesque mais **inexistantes pour le lotissement La Lyre.**

Donc nos demandes ne se feront qu'avec **des informations très incomplètes.**

Ces demandes sont les suivantes :

- **Un mur antibruit de deux mètres, côté lotissement la Lyre.**
- **Fenêtre antibruit**
- **Piste cyclable côté lotissement « la Lyre »**
- **Vitesse limitée à 30 km/heure avec des aménagements conséquents permettant de limiter la vitesse.**
- **Aménagement végétal des bordures de la route avec des végétaux non allergisants (ex : cyprès à proscrire)**
- **Possibilité de rétrocession des terrains non occupés par la U430 et en bordure des maisons. Ceux ci seront donc végétalisés par les nouveaux propriétaires.**
- **Pas de surélévation de la route par rapport au niveau initial de la route de façon à ce que les maisons de la Lyre ne se retrouvent pas dans une cuvette, propice à l'accumulation des composés toxiques dus à la combustion des carburants.**
- **Recouvrement des bassins de rétention d'eau, ou bien aménagement végétal permettant un drainage du sol, ceci afin de limiter la prolifération des moustiques.**
- **Profiter des travaux pour amener la fibre optique.**
- **Prendre en compte la présence d'un puits, près du canal, et des possibilités de détournement de l'eau souterraine vers les habitations. Le terrain étant argileux, toutes modifications souterraines de l'eau entraînera des fissures dans les maisons avoisinantes.**

Cordialement.



Copie faite pour le CIQ des trois Ponts

Reçu au Contrôle de légalité le 7 janvier 2013

**DECLARATION DE CLOTURE DE REGISTRE
DE CONCERTATION PREALABLE**

Le lundi 8 octobre 2012 à 16h00, le délai de la concertation préalable portant sur l'aménagement de la voie U 430, entre la traverse Chanteperdrix et les boulevards de Saint-loup et de la Valbarelle à Marseille 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements ayant expiré, je soussigné,

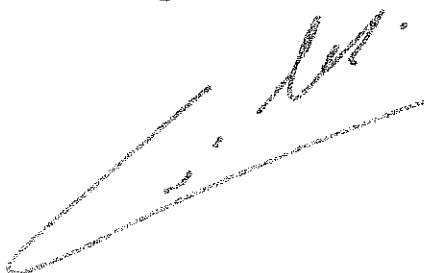
Monsieur Eugène CASELLI

Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

déclare clos le présent registre en Mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements – 150, boulevard Paul Claudel – 13009 Marseille – pendant 4 semaines consécutives, du vendredi 7 septembre 2012 au lundi 8 octobre 2012 inclus, et sur lequel ont été portées 28 observations.

Marseille, le 25 OCT. 2012

Eugène CASELLI



Madame Jocelyne AMAT

28, rue de Cluny

13008 - MARSEILLE

06.19.70.41.68

le 1^{er} octobre 2012

A Monsieur le Maire du 9^{ème} 10^{ème} arrondissement,

C/ raccordement chemin des Prud'hommes - U 430

Monsieur le Maire du 9^{ème} et 10^{ème},

Je représente le gérant de la SCI « Les Boutons D'Or », ma présente concerne le projet sur la parcelle, objet de l'assiette foncière de ce raccordement.

Je souhaite apporter quelques précisions concernant le déroulement de cette affaire, ayant abouti à la situation actuelle.

Les services concernés ont toujours refusé de devenir propriétaires de ce terrain malgré plusieurs relances de la SCI, au prétexte qu'ils n'étaient pas en mesure d'en assurer la maintenance (élagage des arbres, désherbage pour prévenir un éventuel incendie, empêcher les dépôts de détritux, etc.)

Maintenance qui a été assurée par la SCI gratuitement pendant de nombreuses années.

Nous sommes tout à fait disposé à réitérer cette cession aux services compétents, cependant la législation ayant changée, les cessions gratuites n'étant plus autorisées, nous souhaiterions connaître le montant de l'estimation faite pour cette transaction.

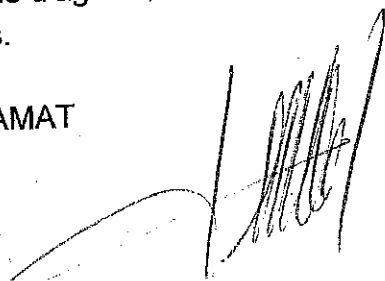
A titre informatif, FRANCE DOMAINE nous a communiqué par écrit une estimation de 100€/m² pour une parcelle sise à quelques mètres de la notre.

Enfin, je précise que la SCI « Les Boutons D'Or » ainsi que les SCI voisines qui forment le tellement immobilier de 81 villas ont été liquidées de façon légales et non pas judiciairement, en ayant accomplies leur objet social.

Souhaitant avoir répondu à certaines de vos interrogations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire du 9^{ème} et 10^{ème}, mes respectueuses salutations.

Jocelyne AMAT



Reçu au Contrôle de légalité le 7 janvier 2013